

Session du 2 décembre 1933

Délibération N° 1011 Commission des répartiteurs pour l'année 1934

l'an mil neuf cent trente-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance à la mairie, à 5h1/2 su soir, sous la présidence de M. Leroy, Maire, à la date du 2 décembre. Présents: M.M. Leroy, Demézières, Guéret, Loys, Guyot, Fritsch, Torlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié. Absent: M.Théveny.

En exécution du dernier paragraphe de l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, l'assemblée dresse comme suit la liste de répartiteurs titulaires et suppléants des contributions directes pour en remplir les fonctions en 1934.

TITULAIRES :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Qualités ou professions	Domicile	Age	Observations
1	Guéret Alphonse	propriétaire	Pinon	68	titulaire
2	Hénot Charles	propriétaire	"	82	"
3	Fritsch Victor	horticulteur	"	47	"
4	Dujon Léon	propriétaire	"	74	"
5	Torlet Eugène	"	"	65	"
6	Torlet Georges	jardinier	"	55	"
7	Darsonville Jules	propriétaire	Allemant	70	Forain
8	Berger Angel	"	Soissons	67	"
9	Bereau Edmond	"	Cuffies	69	"
10	Mondaine Gaston	électricien	Anizy le Ch	60	"

SUPPLEANTS :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Qualités ou professions	Domicile	Age	Observations
1	Labeau Alfred	charron	Pinon	60	suppléant
2	Desmarest Théodore	propriétaire	"	47	"
3	Schacher Marcel	"	"	39	"
4	Nusz Théophile	"	"	55	"
5	Guyot Lucien	"	"	44	"
6	Hulin Paul	charcutier	"	50	"
7	Sébart Auguste	propriétaire	Anizy le Ch	84	forain
8	Samuel Gabriel	boucher	"	55	"
9	Vairon Henry	cultivateur	Ambrief	45	"
10	Dubuisset Henry	industriel	Lizy	39	"

Délibération N° 1012 Assistance médicale pour 1934

Vu la circulaire de M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale article 12 de la loi de 1893, A. 59 de la loi de 1930 ayant trait à l'établissement de la liste des indigents admis aux secours de l'assistance médicale gratuite pour l'année 1934, Savoir:

1°

1	Plonquet Julie 93 ans	Gervais née Mathé 33 ans
2	Boudier Jacqueline 11 ans	Gervais Yvette 4 ans
3	Bocquet Gaston 33 ans	

4	Gervais Marius 35 ans		
2°	Assistés sociaux	8	Stourbe Marcel 11 ans
1	Hammacher Christiane, 12 ans,	9	Stourbe Paulette 5 ans
2	Hammacher Roland, 9 ans	10	Meunier B???
3	Hammachert Charlotte 11 ans	11	Meunier Micheline 4 ans
4	Hammacher Yolande 10 ans	12	Meunier Michel 5 ans
5	Stourbe Derigny 50 ans	13	Tinot Carbonnier 30 ans
6	Stourbe Marie Louise 9 ans	14	Tinot Paulette 9 ans
7	Stourbe Emilie 7 ans	15	Tinot paul 10 ans
	Bocquet veuve Michel?	16	Cadot Eduin ? 47 ans

à l'assistance pour l'année 1934, les dénommés ci-après:

- 1 Plonquet Julie, veuve Guyart
- 2 Connois Julie, veuve Adam

Délibération N° 1013 Assistance aux vieillards pour l'année 1934

Après délibération, le Conseil municipal admet à bénéficier de l'allocation à l'assistance aux vieillards pour l'année 1934, les dénommés ci-après: 1 Plonquet Julie, veuve Guyart ; 2 Connois Julie, veuve Adam.

Délibération N° 1014 Fondation de Grailly pour l'année 1934

Sont admis à bénéficier de l'indemnité accordée par la fondation de Grailly et mandatée par les soins de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance les indigents ci-après nommés: 1 Plonquet Julie, veuve Guyart 2 Duflos Irma, veuve Leroy 3 Connois Julie, veuve Adam 4 Franjus Adeline, veuve Guéret

Délibération N° 1015 Révision de la liste électorale pour l'année 1934

Vu les articles 1 du décret du 2 février 1852; 1 et 2 de la loi du 7 juillet 1874 et 14 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil désigne:

- 1 M. Nusz Théophile comme délégué pour faire partie de la commission de la liste électorale pour 1934
- 2 M.M. Torlet Eugène et Guyot Lucien comme délégués suppléants chargés de statuer sur les demandes en inscriptions et radiations et sur les réclamations qui pourraient se produire lors de l'établissement de ladite liste électorale.

Délibération N° 1016 Chemin latéral à la gare de la petite vitesse

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit: par suite de nombreuses réclamations des usagers du chemin latéral à la gare de la petite vitesse d'Anizy-Pinon appelé aussi Avenue de la gare et constatant avec juste raison l'importance de cette route qui dessert les communes de Vauxaillon, Brancourt, Bassoles, Prémontré asile et forêt de Prémontré, les usines aux abords de la gare de Pinon, etc... demande à M. le Préfet de porter la question de l'entretien ou du classement de cette route devant la prochaine session du Conseil Général. Aucun entretien n'est effectué par la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, propriétaire de cette avenue et d'immenses entonnoirs se creusent journallement de plus en plus. La route sera sous peu impraticable et nombreux sont les habitants qui incriminent la commune de cette lamentable situation. Le Conseil municipal, vu l'exposé fait ci-dessus et après en avoir délibéré, l'approuve dans toutes ses parties.

Délibération N° 1017 Demande d'une création de nouvelle classe

Le Conseil municipal, vu le chiffre important des élèves fréquentant les écoles, vu les prévisions

d'augmentation de l'effectif du aux nombreuses naissances et à l'extension de l'usine demande la création d'une nouvelle classe et comme aucun local ne se prête à cette installation, demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien intervenir pour lui faire obtenir une subvention. Suivent 11 signatures

Session du 16 décembre 1933

Délibération N° 1018 Demande de révision de l'assiette de l'impôt foncier

L'an mil neuf cent trente-trois, le seize décembre, à cinq heures du soir, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni en la salle de la mairie, sous la présidence de M. Leroy Fernand, Maire. Présents: M.M. Fritsch, Leroy, Demézières, Guéret, Guyot, Torlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié. Absent: M.Théveny. La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit: En raison du bouleversement complet du sol de Pinon au cours de la guerre, la valeur d'importantes parcelles de terrain, notamment les parcelles boisées qui couvrent la moitié de la surface du territoire de Pinon ne correspond plus à la classification foncière qui est actuellement en vigueur, et par suite de nombreux propriétaires subissent de ce fait depuis 1919, un préjudice considérable. Cet état de chose crée une injustice intolérable. Le Conseil municipal vu l'exposé qui vient de lui être fait par Monsieur le Maire après en avoir délibéré demande que la révision de l'assiette de l'impôt foncier soit effectuée d'urgence dans la commune de Pinon. Suivent 11 signatures. **Session de Février 1934** L'an mil neuf cent trente-quatre, le sept février, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Leroy, Maire, et ce à six heures du soir. Présents: M.M. Fritsch, Leroy, Demézières, Guéret, Guyot, Torlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié. Absent: M.Théveny.

Délibération N° 1019 Demande de secours aux femmes en couches

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande d'assistance aux femmes en couches formulée par madame Cambre Carlier, demeurant à Pinon. Le Conseil municipal, vu la délibération de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance concernant la demande de madame Cambre Carlier après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande de madame Cambre Carlier

Délibération N° 1020 Allocations militaires: Lombin, veuve Cordelette et Caillié Robert Charles

Le Conseil municipal réuni en Comité secret, vu la demande d'allocation militaire présentée par madame veuve Cordelette, née Cambre ? Clémentine, demeurent à Pion comme mère de M. Cordelette Ernest, appelé de la classe 1931 en vue d'obtenir l'allocation militaire pendant l'incorporation de son fils, attendu qu'elle se trouve privé de ressources. Considérant la demande fondée, le Conseil municipal donne un avis favorable à la présente demande. 2

Le Conseil municipal, réuni en Comité secret vu la demande d'allocation militaire présentée par M. Caillié Robert de la classe 1930, appelé à une période d'instruction en 1934 demande que l'allocation militaire qui lui sera accordée soit perçue par son épouse née Carle Raymonde. Considérant que la demande de M. Caillié et vu ses deux enfants en bas âge, donne un avis favorable.

Délibération N° 1021 Demande de création d'une classe enfantine annexée à l'école de filles

Le Conseil municipal, suite à sa délibération du 2 décembre 1933, demande la création d'une classe enfantine annexée à l'école de filles. La commune offre pour cette classe un local provisoire et demande à ce sujet l'approbation de l'inspection primaire. La commune s'engage:

1° à inscrire pendant dix ans au moins au nombre des dépenses obligatoires qui incombent à la commune dans le fonctionnement de cette classe.

2° à rémunérer une femme de service

Après l'exposé ci-dessus, les conseillers municipaux dont les noms suivent y donnent leur approbation:

Messieurs Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié. Seul, M. Torlet, conseiller municipal a voté contre à cause des conséquences financières et des risques d'accidents susceptibles de se produire du fait des nombreuses traversées journalières des élèves au carrefour dangereux de la place publique.

Délibération N° 1022 Délégués Conseil de Prud'hommes

Le Conseil municipal est appelé à désigner les électeurs ouvriers, employés ou patrons appelés à assister le maire pour l'établissement de la liste préparatrice des électeurs au Conseil des Prud'hommes. Le Conseil municipal désigne: 1er M. Fritsch patron, 1ère catégorie, industrie; 2ème M. Labeau Alfred ouvrier 1ère catégorie, industrie, 3ème Thomas Charles, patron 1ère catégorie, commerce, pour participer de concert avec M. le Maire aux travaux préliminaires de l'établissement de la liste dont il s'agit.

Délibération N° 1023 Traverse de Pinon à la jonction des chemins N° 14 et 26

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait désirable d'améliorer le tournant très dangereux qui existe dans la traversée de Pinon à la jonction des chemins de grande communication N° 14 et 26. La visibilité étant pratiquement nulle la création d'un large pan coupé semble nécessaire pour répondre aux besoins sans cesse croissants de la circulation automobile. Après discussion, le Conseil municipal décide de demander à M. le Préfet la modification des alignements à la jonction des chemins de grande circulation 14 et 26 en vue de la réalisation d'un large pan coupé.

Délibération N° 1024 Demande de sursis d'incorporation Floury

Le Conseil municipal, après examen de la demande de sursis d'incorporation formulée par M. Floury Marcel Pierre Henri, né le 17 janvier 1914 à Abbeville (Somme), domicilié à Pinon, de la classe 1934, déclarant demander un sursis d'incorporation de six mois au titre de l'article 23 de la loi du 31 mars 1921 sur le recrutement de L'armée. Considérant que l'intéressé fréquente l'école normale de Laon et qu'il désire accomplir une première année d'études à l'école normale d'Alger, en vue de la préparation à l'enseignement des indigènes. A l'unanimité le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande dont il s'agit.

délibération N° 1025 Fédération nationale des Combattants volontaires. Demande de subvention

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. le président de la section des combattants volontaires de l'Aisne en date du 31 décembre 1933 par laquelle au nom de la section et au nom du Comité d'action, celui-ci demande de lui voter une subvention en faveur de ladite section. le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis défavorable à la présente demande.

délibération N° 1026 Demande d'assistance aux familles nombreuses Figaroli Biasin

Le Conseil municipal est saisi d'une demande d'assistance aux familles nombreuses au nom de Mr Figaroli Biasin, de Pinon.

Après en avoir délibéré et après examen des pièces annexées à cette demande, en reconnaissant le bien fondé, y donne un avis favorable.

Fait et signé en séance, les jour mois et an que dessus. Suivent 11 signatures. Elections sénatoriales

Séance du 18 mars 1934

délibération N° 1027 Elections sénatoriales. Nomination de 2 délégués et d'un suppléant.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leroy Georges Fernand, Maire,

Etaient présents: MM les conseillers municipaux: Fritsch Victor, Leroy Fernand, Demézières Léon, Guéret Arthur, Guyot Lucien, Vanaverbecque Louis, Schacher Marcel, Nusz Théophile, Nique Gustave, Caillié Georges, Absents: Théveny Virgile, excusé. Le Conseil a élu pour secrétaire M. Nusz Théophile.

Monsieur le Président donne lecture:

1° des articles transcrits de la loi organique du 5 avril 1875 sur les élections des sénateurs modifiés par la loi du 9 décembre 1884.

2° Du décret de convocation des conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 6 mai 1934. Dans le département

3° De l'article 1 paragraphe 3 de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation.

Elections des délégués. 1er tour de scrutin Le Président invite le Conseil à procéder sans débat au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection de deux délégués. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement des votes a commencé à dix heures quinze minutes. Il a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
---	----

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
--	----

Majorité absolue	6
------------------	---

Ont obtenu:

M. Guyot Lucien	10
-----------------	----

M. Demézières Léon	9
--------------------	---

M. Terlet Eugène	1
------------------	---

M. Nusz Théophile	1
-------------------	---

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués M.M. Guyot Lucien et Demézières Léon.

2e tour de scrutin Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués

M.M. **?????** déclarent accepter le mandat.

3e tour de scrutin

Ont été proclamés comme ayant réuni la majorité relative M. **??et ??** qui ont déclaré accepter le mandat.

Election d'un suppléant Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection d'un suppléant. 1er tour de scrutin Le dépouillement qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
---	----

A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
--	----

Majorité absolue	6
------------------	---

Ont obtenu: M. Fritsch Victor	4
-------------------------------	---

M. Schacher Marcel	4
--------------------	---

M. Terlet Eugène	2
------------------	---

M. Nusz Théophile	1
-------------------	---

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants M. **??** qui a déclaré accepter le mandat.

2e tour de scrutin Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire: bulletins blancs, etc...

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue

Ont obtenu: M. Fritsch Victor 7

M. Schacher Marcel 4 qui a déclaré accepter le mandat.

3e tour de scrutin.

Le 3e tour de scrutin a donné les résultats suivants: nombre de bulletins trouvés dans l'urne.

Ont obtenu: .

Ont été proclamés comme ayant réuni la majorité relative M. ??? qui a déclaré accepter le mandat.

Observations et réclamations Néant.

La séance a été levée à six heures quarante cinq et ont signé les membres présents.

le Président

Le Secrétaire

Les membres du conseil. Suivent 11 signatures.

Séance du 23 mars 1934

délibération N° 1028 Chambre départementale d'agriculture. Nomination d'un délégué.

L'an mil neuf cent trente-quatre, à six heures du soir, le vingt-trois mars, le Conseil municipal s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Leroy Georges Fernand, Maire

Présents: Leroy, Fritsch, Demézières, Guéret, Guyot, Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié
Absent excusé: M. Théveny.

En exécution de l'article 7 de la loi du 3 janvier 1924, le Conseil municipal doit chaque année nommer un délégué pour assister le maire en vue de la formation de la liste électorale à la chambre d'agriculture. Le Conseil municipal, après l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré désigne M. Guéret Arthur pour en remplir les fonctions. Et ont signé les membres présents.

Séance du 5 avril 1934

délibération N° 1029 Commémoration de la loi du 5 avril 1884.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le cinq avril, à sept heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Leroy, maire.

Présents: M.M. Leroy, Demézières, Guéret, Guyot, Terlet, Schacher, Nusz, Caillié et Nique. Absents: Fritsch, Wanaverbecque et Théveny.

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre circulaire de Monsieur le Préfet, en date du 27 mars 1934 par laquelle l'association des maires de France a exprimé le vœu que les municipalités soient réunies en séance extraordinaire le 5 avril 1934 à l'occasion du cinquantenaire de la loi du 5 avril 1874. A cet effet, le Conseil municipal, réuni en séance extraordinaire le jeudi 5 avril 1934, s'associe à la commémoration du cinquantenaire de la loi du 5 avril 1874,

laquelle a donné aux communes de France une liberté plus grande.

délibération N° 1030 Réordonnancement du mandat.

3e Division, 1er Bureau. Il est ouvert au budget additionnel 1934 un crédit de 510 F Laon, le 12 avril 1934. Pour le Préfet, le secrétaire général. Signé Delaume.

Le Conseil municipal rend un hommage ému aux artisans de cette précieuse charte municipale Jules Ferry, de

Marcère, Jules Simon et remercie particulièrement le gouvernement de son témoignage actuel d'attachement.

Même jour et même séance. Un mandat remontant à la somme de 510 F sur les chemins ruraux empierrés ayant été présenté tardivement en paiement sur l'exercice 1933 devra être réordonné sur le budget additionnel de 1934. Afin de pouvoir rétablir ce mandat, le conseil municipal demande à M. le Préfet l'autorisation de voter un crédit de 510 F à inscrire au budget additionnel de 1934. Même jour et même séance.

délibération N° 1031 Captage des eaux. Travaux.

3e Div, 1er B. Vu et approuvé. Il est ouvert au budget additionnel de 1934 un crédit de 1000 F. Laon, le 19 avril 1934. Pour le Préfet, le secrétaire général, Delaume. Monsieur le Président expose ce qui suit à l'assemblée: par suite de divers travaux à exécuter concernant le captage des eaux, il y aurait lieu de demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de disposer de la somme de 1000 F portée à l'article 57 du budget additionnel de l'exercice 1933, à reporter cette même somme au budget additionnel de l'exercice 1934. Le Conseil municipal, reconnaissant la nécessité à disposer de la somme de 1000 F sus indiquée en demandant confirmation à Monsieur le Préfet. Suivent 11 signatures.

Séance du 9 mai 1934

délibération N° 1032 Projet de modification des alignements à la rencontre des chemins de grande circulation délibération N° 14 et 26

L'an mil neuf cent trente-quatre, à cinq heures du soir, le neuf mai, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni en la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Leroy, Maire.

Présents: M.M. Fritsch, Leroy, Demézières, Guéret, Guyot, Théveny, Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié.

Monsieur le président dépose sur le bureau les pièces relatives au projet de modification des alignements à la rencontre des chemins de grande circulation délibération N° 14 et 26, ainsi que la ?? du Conseil municipal ayant trait au même objet. En outre, le procès verbal d'enquête de commodo et incommodo dressé par monsieur le Commissaire enquêteur délégué par laquelle il a été procédé les 6, 7 et 8 mai 1934 à l'enquête demandée à ce sujet. Le Conseil municipal vu les pièces désignées ci-dessus, et après en avoir pris connaissance donne un avis favorable à l'exécution du projet. Suivent 11 signatures

Séance du 23 juin 1934

délibération N° 1033 Compte du receveur.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le vingt-trois juin, à sept heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Leroy, maire.

Etaient présents: M.M. Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot, Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique, Caillié.

Absent: Théveny. A été élu secrétaire Guéret.

Monsieur le maire dépose sur le bureau le compte-rendu du receveur municipal pour l'exercice 1933 pour les recettes et dépenses présentées par monsieur Plancq, Receveur municipal depuis le 1 janvier 1933 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend le rappel du compte de l'exercice 1932, recettes et dépenses pendant les douze premiers mois de l'exercice 1933, ainsi que les opérations complémentaires effectuées en 1933.

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses de l'exercice 1934 arrêtés par M. le Préfet et les autorisations spéciales délivrées pendant ledit exercice, après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée. Délibère Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1935 sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil

admet

les recettes de la gestion 1933 pour	80.126 F 18
les dépenses pour	73.234 F 01
fixe l'excédent de la recette à	6.392 F 97
et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de	17.333 F 99
déclare le comptable débiteur sur son compte de la gestion 1933	
de la somme de	24.226 F 96

Statuant sur les opérations de l'exercice 1933 sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture, admet les opérations effectuées pendant la gestion 1933 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1934, savoir:

En recette pour	87.413 F 24
En dépense pour	84.534 F 60
d'où résulte un excédent de recette de	2.878 F 64
Le résultat définitif de l'exercice 1932 ayant présenté	
un excédent de recette de 1	15.838 F 89
Le résultat définitif de l'exercice 1933 égal au résultat du même exercice est en excédent de recette	18.717 F 53

Le Conseil municipal demande qu'il plaise au Conseil de préfecture qu'il soit fait droit aux motifs ci-dessus énoncés.

délibération N° 1034 Compte administratif

Monsieur le maire dépose sur le bureau le compte administratif de l'année 1933 et donne sur ce document toutes les explications qui lui sont demandées, puis il invite le Conseil municipal à choisir celui de ses membres qui exercera la présidence pendant la partie de la séance où ce compte sera examiné. M. Terlet Eugène Conseiller municipal est désigné pour prendre la présidence.

Vu la loi du 21 mai 1836 et le règlement sur les chemins vicinaux, vu le projet d'autre part présenté par M.M. les ingénieurs du service vicinal pour l'année 1934

Budget additionnel.

Recettes pour	3182 F 11 " "
Dépense pour	3182 F 11

et ceux de l'exercice 1935 Budget primitif.

Recette pour	13.801 F "
Dépense pour	13.801 F

Approuve les dits budgets tels qu'ils sont établis.

délibération N° 1035 Budget des chemins vicinaux et taxe vicinale

Vu la loi du 21 mai 1836, du 5 avril 1884 et le règlement sur les chemins vicinaux, vu l'article 5 de la loi des finances du 31 mars 1903 qui autorise les communes à remplacer par une taxe vicinale équivalente le produit des journées de prestations, vu le projet présenté par les ingénieurs du service vicinal délibère spécialement au sujet des prestations, décide les prestations et la taxe vicinale équivalente acquittables en nature de l'année 1935.

délibération N° 1036 Redressement du chemin de grande circulation délibération N° 14

le Conseil municipal considérant que le projet envisagé ne présente que des avantages au point de vue de la sécurité de la circulation et qu'aucune observation n'ayant été formulée est d'avis que le susdit projet soit réalisé. Considérant en outre l'avis du Commissaire enquêteur sur l'emploi des excédents se rallie à la proposition de celui-ci et à cet effet, il propose le déclassement de la partie abandonnée de l'ancien tracé.

délibération N° 1037 Autorisation donnée à M. le maire à signer un avenant entre la Compagnie Electrique du Nord et la commune

3e Div. 2e B. Vu et approuvé. Laon, le 18 juillet 1934. Pour le Préfet, le chef de division délégué. Signé

illisible.

le Conseil municipal après avoir pris connaissance des prescriptions de la loi du 23 juillet 1928 concernant l'insertion des clauses relatives au statut du personnel dans le cahier des charges de la Compagnie Electrique du Nord et la commune de Pinon, autorise M. le Maire à signer un avenant au cahier des charges susvisé et dont le texte suit: entre Monsieur le maire de la commune de Pinon agissant au service de la commune et autorisé à cet effet par du Conseil municipal en date du 23 juin 1934, d'une part et Monsieur Georges Micaut, agissant au nom et comme Directeur de la Compagnie Electrique du Nord, société anonyme au capital de 60 millions de francs dont le siège est à Douai, 22 rue de l'Abbaye des ??? d'autre part. Il a été convenu ce qui suit.

Art 1 Le statut du personnel de la Compagnie Electrique du Nord chargée de l'exploitation du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour tous usages dans la commune de Pinon sera le même que celui du personnel chargé de l'exploitation de la concession d'Etat pour distribution d'énergie électrique aux services publics dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise dont la Compagnie Electrique du Nord est titulaire depuis le 8 mai 1929. Ce statut est reproduit dans le numéro du Journal officiel du 17 mai 1929 page 5576.

Art 2 Au cas où une modification serait apportée au statut annexé à la concession d'Etat pour distribution d'énergie électrique aux services publics, la même modification serait apportée de plein droit au statut du personnel faisant l'objet du présent avenant.

ART 3 En conformité des lois et règlements actuellement en vigueur, le concessionnaire devra réserver aux anciens militaires, à leurs veuves et à leurs orphelins remplissant les conditions prévues par les lois et règlements, un certain nombre d'emplois ainsi qu'il est indiqué au tableau annexé au présent avenant, il se conformera à cet effet aux dispositions édictées pour l'application des lois dont il s'agit.

Art 4 Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge du concessionnaire. Fait en conq exemplaires dont deux sur timbre. A Douai, le 25 avril 1934. Le Directeur de la Compagnie Electrique
le Maire de Pinon du Nord. Signé Micaut
Signé Leroy

délibération N° 1038 Insuffisance de revenus pour 1935

L'assemblée, vu le budget primitif de 1935 a déclaré voter formellement par addition au principal des quatre contributions directes pour l'année 1935 les sommes ci après: Deux centimes pour l'assistance aux vieillards, assistance médicale gratuite, assistance aux familles nombreuses, aux femmes en couches et protection de la santé publique 10000 F. Insuffisance de revenus 4005 F.

délibération N° 1039 Budget du bureau de bienfaisance

M. le Président de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance soumet à l'examen du Conseil municipal les projets du budget additionnel 1934 et primitif 1935 établis par la Commission administrative dans sa séance du 23 juin 1934. Après en avoir délibéré, et sur le vu des dits budgets, le Conseil municipal y donne un avis favorable.

délibération N° 1040 Assistance aux femmes en couches Lagrêlé Lecomte

Vu la demande formulée par madame Lagrêlé Lecomte Suzanne en date du 9 mai 1934, en vue d'obtenir l'assistance aux femmes en couches, et sur le vu des pièces produites, et après en avoir délibéré y donne un avis favorable. fait et signé les jour mois et an que dessus. Suivent 11 signatures.

Séance du 18 juillet 1934

délibération N° 1041 Conduite d'eau sous le chemin délibération N° 14. Hulin

3e Div. 2e B. Vu: Laon le 1 août 1934 Pour le Préfet, le chef de division délégué. Signé illisible.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le dix-huit juillet à six heures du soir, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire.

Présents: M.M. Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et

Caillié.

Absent: M. Thébeny.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée une demande d'autorisation de traverser le chemin de grande communication délibération N° 14 en vue de l'établissement d'une canalisation d'eau, demande faite par monsieur Hulin Paul, charcutier à Pinon. Le Conseil municipal vu la demande ci-dessus et la reconnaissant fondée après en avoir délibéré y donne un avis favorable et ne réclame à M. Hulin aucune redevance pour le passage souterrain de la dite canalisation. Suivent 10 signatures.

Séance du 8 août 1934

délibération N° 1042 Don de 3886 F 33 à la commune de Pinon

3e Div. Vu de rendu exécutoire par application des dispositions de l'article 111 de la loi du 4 avril 1884 modifié par le décret du 5 novembre 1926. Pour le Préfet, le secrétaire général. Signé Delaume.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le huit août, à six heures du soir, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Leroy, maire.

Présents: M.M. Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot, Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié.

Absent: M. Théveny.

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre en date du 28 juillet 1934 de la Société Coopérative d'Anizy-le-Château par laquelle la dite Société Coopérative fait don à la commune de Pinon de la somme de 3886 F 33 Le Conseil municipal, vu la lettre ci-dessus et après en avoir délibéré, accepte le don de 3886 F 33 sus indiqué avec sa plus sincère reconnaissance. Fait et signé en séance, les jour mois et an que dessus. Suivent 10 signatures.

Séance du 8 septembre 1934

délibération N° 1043 Chambre et tribunaux de commerce. Délégués.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le huit septembre à six heures du soir, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de monsieur Leroy Georges Fernand, Maire.

Présents: M.M. Leroy, Demézières, Terlet, Wanaverbecque, Nusz, Nique et Caillié.

Absents: M.M. Fritsch, Guéret, Guyot, Thébeny et Schacher.

En vertu de la circulaire de M. le Préfet de l'Aisne en date du 21 août 1934, il est rappelé que la liste des électeurs à la chambre et aux tribunaux de commerce doit être établie dans la première quinzaine de septembre. A cet effet, le Conseil municipal est invité à désigner deux de ses membres pour faire partie de la commission chargée de dresser la dite liste pour l'année 1934. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne messieurs Terlet et Fritsch.

délibération N° 1044 Dommages archives

Même jour et même séance. Monsieur le maire fait connaître que les travaux relatifs à la reconstitution des archives communales étant terminés, leur règlement fait apparaître un excédent de l'indemnité des dommages de guerre allouée à cet effet sur le coût total des travaux. Il propose au Conseil d'affecter le solde inutilisé de celle-ci conformément à la loi du 20 février 1932, en emploi pour travaux à la mairie (reconstitution). Le Conseil accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire tout le nécessaire à cet égard. Suivent 7 signatures

délibération N° 1045 Don de M. et Mme Richet. 4000 F

Même jour et même séance Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de Monsieur et Madame Richet en date du 18 août 1934, et demeurant à Paris 15 rue de l'Université, par laquelle ceux-ci l'informent de leur intention à faire don perpétuel à la commune de Pinon de la somme de 4000 F (quatre mille francs) dont les intérêts serviraient à l'entretien de la tombe de leur fils, sise lieu-dit le Grand Arrivoir. Le sentier y donnant accès aura besoin d'être empierré, et si la commune pouvait s'en charger, nous en supporterions les frais. Le Conseil

municipal vu la lettre ci-dessus de Monsieur et Madame Richet après en avoir délibéré, accepte en principe le don de 4000 F et s'engage à faire le nécessaire après approbation de Monsieur le Préfet. Même jour et même séance.

délibération N° 1046 Admission d'urgence à l'assistance médicale 1934

Le Conseil prend connaissance de la ??? du Bureau de bienfaisance en date du huit septembre par laquelle il est informé des admissions d'urgence à l'assistance médicale en 1934, savoir:

1 Monsieur Idamire ? le 21 février 1934,

2 Petit Henriette 21 février 1934

3 Petit Thérèse 21 février 1934

4 Cordelette Jacqueline 10 mars 1934

5 Cordelette Lucienne 10 mars 1934,

6 Contant Basseville 10 avril 1934,

7 Roussy Robert 2 juillet 1934,

8 Roussy Jacqueline 7 juillet 1934,

9 Tinot Gabriel 16 juillet 1934,

10 Roussy Octave 10 août 1934

Le Conseil municipal après lecture des admissions d'urgence en 1934, y donne son approbation.

Suivent 9 signatures.

Séance du 10 octobre 1934

délibération N° 1047 Demande d'admission de M. Lorion à l'hospice de Montreuil sous Laon.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le dix octobre à cinq heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de M. Leroy, Maire.

Présents: M.M. Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot, Théveny, Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié.

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de demande d'admission à l'hospice de Montreuil sous Laon de Monsieur Lorion Charles Henri né à Pinon le 21 octobre 1867, manouvrier, y demeurant. Le postulant se trouvant vu ses infirmités et son indigence incapable de se suffire à lui-même. Le Conseil municipal vu l'exposé fait ci-dessus et après en avoir délibéré et reconnu l'exactitude de la situation, prie Monsieur le Préfet de faire admettre M. Lorion à l'hospice de Montreuil sous Laon. Même jour et même séance

délibération N° 1048 Demande d'allocation militaire. Stourbe.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée une demande d'allocation militaire formulée par Monsieur Stourbe Nestor dont le fils doit appeler ??? la classe 1933. Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la demande de l'intéressé et après en avoir délibéré donne un avis favorable à sa demande concernant son fils Stourbe Lucien. Même jour et même séance.

délibération N° 1049 Familles nombreuses. Nouvelle allocation. Figaroli.

Monsieur Figaroli Alexandre Rinaldo demande à obtenir une nouvelle allocation concernant l'assistance aux familles nombreuses.. Le Conseil municipal après avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande. Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus. Suivent 11 signatures.

Séance du 19 octobre 1934

délibération N° 1050 Création d'une salle de classe.

3e Division. 1er Bureau Vu et approuvé. Laon, le 27 8bre 1934. Pour le Préfet, le secrétaire général. Signé Delaume.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le dix-neuf octobre à six heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de M. Leroy, maire.

Présents:M.M. Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot, Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié.

Absent M. Théveny

La séance étant ouverte, Monsieur le maire rend compte à l'assemblée que la création d'une classe supplémentaire a été autorisée par Monsieur le ministre. L'Inspection académique demandant qu'un local provisoire soit mis à sa disposition et après visite de M. l'Inspecteur primaire, celui-ci ayant accepté un local présenté sous réserve d'agrandissement. M. le maire propose de confier les travaux envisagés à M. Gauchy, entrepreneur à Anizy-le-Château, lequel a présenté un devis se montant à la somme de 5 500 francs. Le dit entrepreneur fort bien connu dans la région et présentant les garanties suffisantes, le maire propose au Conseil municipal de demander à M. le Préfet l'autorisation de procéder à ce travail sans recourir à l'adjudication et lui signale en même temps l'urgence de ces travaux, de nombreux enfants du fait de l'insuffisance actuelle des locaux ne peuvent être admis en classe. Un crédit de 5500 francs a été prévu au budget additionnel pour cette dépense. Même jour et même séance.

délibération N° 1051 Prévoyances Crédits.

Monsieur le président donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M.le Président de l'Union nationale des anciens prisonniers civils dont le siège social est à Saint Quentin, 20 place de l'Hôtel de ville par laquelle celui-ci demande au Conseil municipal à émettre un avis en faveur des revendications des anciens prisonniers civils et de leur réalisation. Le Conseil municipal vu l'exposé fait ci-dessus, approuve pleinement l'effort unanime des Députés du Nord et de l'Est pour faire aboutir les légitimes revendications des anciens prisonniers civils. Il émet le vœu que le gouvernement de la République mette tout en œuvre pour assurer par le parlement le vote rapide des propositions de loi déposées. Suivent 9 signatures. 8 novembre 1934

Séance du 8 novembre 1934

délibération N° 1052 Subvention de 14 F 30. Société des transports départementaux.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le huit novembre à cinq heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. Leroy, maire.

Présents:M.M. Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot, Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Théveny, Nusz, Nique et Caillié.

M. Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par suite des explications données par une lettre de la Société Générale des Transports Départementaux et des inconvénients signalés sur cette lettre, il y a lieu de revenir sur une décision extérieure refusant l'octroi d'une subvention à la société sus-visée, et accorde à celle-ci une subvention annuelle de 14 F 30. Fait et signé les jour mois et an que dessus. Suivent 12 signatures.

Séance du 3 décembre 1934

délibération N° 1053 Répartiteurs pour 1935.

L'an mil neuf cent trente-quatre, le trois décembre à cinq heures et demie du soir, le Conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leroy Georges Fernand, Maire.

Présents:M.M. Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot, Terlet, Wanaverbecque, Schacher, Théveny, Caillié.

Absents:M.M. Théveny, Nusz et Nique

En exécution du dernier paragraphe de l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, l'assemblée dresse comme il est indiqué au tableau ci-dessus, la liste des propriétaires forains désignés au choix de l'administration pour remplir en 1935-1936 les fonctions de répartiteurs titulaires et de répartiteurs suppléants des contributions directes.
délibération

N°	Noms et prénoms	Professions	Domicile	Age	Observations
1	Guéret Alphonse	propriétaire	Pinon	69	
2	Fritsch Victor	horticulteur	"	48	Répar-
3	Dujon Léon	propriétaire	"	75	-titeurs
4	Terlet Eugène	"	"	66	
5	Terlet Georges	jardinier	"	56	
6	Schacher Marcel	propriétaire	"	40	titu
7	Dassonville Jules	"	Allemant	68	-lares
8	Béreau Edmond	"	Cuffies	70	
9	Mondaine Gaston	électricien	Anizy le Château	61	
10	Renovin Robert	propriétaire	"	49	

1	Labeau Alfred	charron	Pinon	53	
2	Desmarest Théodore	propriétaire	"	61	
3	Nusz Théophile	"	"	56	Répar
4	Guyot Lucien	"	"	45	-titeurs
5	Hulin Paul	"	"	51	
6	Laduille Lucien	"	"	66	
7	Sébart Auguste	"	Anizy le Château	85	sup-
8	Samuel Gabriel	boucher	"	56	-pléants
9	Vairon Henri	propriétaire	Ambrief	46	
10	Dubuisset Henri	industriel	Lizy	40	

délibération N° 1054 Primes à la natalité: Floquet Lecomte. Cambre Carlier.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée une note de Monsieur l'Inspecteur départemental de l'Assistance publique de l'Aisne par laquelle M. le maire de Pinon est prié de bien faire connaître si les primes communales de 25 F peuvent être accordées:

1 à madame Floquet Lecomte et 2 à madame Cambre Carlier Primes à la natalité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis par M. le Maire à ces demandes.

délibération N° 1055 Hospitalisation de Blois Charles

M. le Président donne lecture à l'assemblée d'une demande d'hospitalisation concernant M. Le Blois Charles comme ayant résidé à Pinon de 1922 à 1931. Le Conseil municipal vu que le nommé Le Blois Charles a quitté la commune de Pinon depuis 1931, donne à cette demande un avis défavorable.

délibération N° 1056 Révision de la liste électorale pour 1935

Vu les articles 1 du décret du 2 février 1852, 1 et 2 de la loi du 7 juillet 1874 et 14 de la loi du 5 avril 1834, le Conseil municipal désigne

1 Monsieur Nusz Théophile comme délégué pour faire partie de la commission de la liste électorale pour 1935

2 M.M. Terlet Eugène et Guyot Lucien comme délégués suppléants chargés de statuer sur les démarches en inscription et en radiation et sur les réclamations qui pourraient se produire lors de l'établissement de la liste électorale.

délibération N° 1057 Fondation de Grailly 1936.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de la commune de Pinon en date du 3 décembre 1934 concernant les personnes admises à participer aux secours accordés par cette fondation l'approuve dans toutes ses parties. Fait et signé en séance, les jour mois et an que dessus.

délibération N° 1058 Assistance aux vieillards. Veuve Lepage Leroux

Même jour et même séance Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée d'une demande d'admission à l'assistance aux vieillards présentée par madame Lepage née Leroux résidant actuellement chez son neveu Tarjus ? Gérard à Tremblay les Gonesse comme ayant résidé à Pinon du 21 9bre1866 au 1 août 1931

Le Conseil municipal vu la demande ci-dessus, vu que la nommée veuve Lepage née Leroux, demeurant à Tremblay les Gonesse mais ayant son domicile de secours à Pinon, l'intéressée ayant conservé le domicile de secours de son mari, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à la présente demande. Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus Suivent 9 signatures